

Compte rendu du conseil municipal du 17 décembre 2020

Présents : **Duhoo** Olivier, **Landrein** Michel, **Soumille** J Jacques, **Barolle** J Pierre, **Diaz Felix** Monique, **Redon** Sylvie, **Felix** Raphael, **Legras Plazanet** Marie, **Bozzo** J Daniel, **Granges** Christelle, **Crouzet** Sylvie

1- Délibération à prendre sur des factures d'eaux

Régularisation de factures d'eau 2019-2020 déposées par cinq abonnés au réseau d'eau potable suite à des différents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité ces régularisations.

2-Délibération concernant la demande de subvention supplémentaire auprès de la région pour l'aménagement de la traversé de Lapras

Les dépenses :

Travaux du marché public	100 179,00 HT
Honoraires du bureau d'études	5 225,00 HT
Volet paysagé	10 957,00 HT
Total	116 361,00 HT

Le financement :	Subvention de l'Etat	30%
	Département	16%
	Conseil Régional	24%
		10% supplémentaire

Les travaux commenceraient le 1er trimestre 2021

Délibération approuvée par le conseil municipal pour acter cette demande supplémentaire auprès de la Région de 10%.

3-Délibération concernant l'exonération de la cotisation Foncières des entreprises (CFE)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que les communes ont la possibilité d'exonérer partiellement ou totalement de CFE, les établissements exerçant une activité commerciale dans une zone de revitalisation des commerces en milieu rural.

Au vu du contexte actuel, ce dispositif pour but d'aider les commerces et de les préserver en zone rurale, des impositions des années 2020 à 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'exonération de cotisations foncières des entreprises exerçant une activité commerciale, et décide d'appliquer une exonération totale de la CFE.

Les entreprises qui pourront bénéficier de ce dispositif, devront avoir une activité commerciale de moins de 11 salariés, réaliser un chiffre d'affaire annuel HT inférieur à 2M€

Cette exonération étant facultative, les entreprises concernées doivent en faire la demande au service des impôts.

4-Déclassement d'un chemin Rural au hameau de Belair

Les nouveaux propriétaires de l'habitation à Belair, lors du dépôt de leur permis de construire, demandent l'autorisation de créer une terrasse en surplomb du domaine public et le déclassement d'une partie du chemin rural situé sur la parcelle F 459, jouxtant la maison.

En contrepartie, un chemin passant au-dessus de la maison sur la parcelle N 453 sera classé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, et accepte la création de la terrasse et la modification d'une partie du chemin rural.

5-Soutien au commerce de proximité- Fonds de solidarité pour 2020

Au vu du contexte actuel, dû à la crise sanitaire de la Covid, et l'impossibilité d'exercer pleinement son commerce, « Marie-Café », par Marie Hélène Bruyère, Monsieur le Maire, nous soumet la possibilité de pratiquer une remise sur les loyers des mois d'Octobre -novembre - décembre 2020. Après délibération, le conseil municipal vote avec 1 abstention et 10 pour-

DIVERS

Objet : Fédération des œuvres laïques FOL

Lecture faite par Monsieur le Maire au conseillers municipaux d'un communiqué sur la laïcité suite à l'assassinat de M.Samuel PATY.

Reflexion sur le fonctionnement des ordures ménagères

Monsieur le Maire, en charge du dossier, au niveau de la Communauté de Communes du pays de Lamastre, nous appelle à réfléchir sur une amélioration du tri et des collectes des déchets et des encombrants sur la commune.

Rénovation du temple de Lapras : le projet avance et l'équipe en charge du projet va lancer des demandes de financements

Demande d'autorisation d'un habitant du village, pour la création d'une terrasse balcon, au-dessus d'un chemin public avec une baie vitrée à la place de la fenêtre, afin d'améliorer l'habitat.

Le conseil vote à l'unanimité et accepte la demande.